

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 938

présenté par  
Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello,  
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau,  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 2**

À l'alinéa 3, après le mot :

« stériles »,

insérer les mots :

« , notamment en faveur de l'usage des médicaments génériques, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'utilisation des médicaments génériques dans les établissements de santé est aujourd'hui quasi inexistante, ce serait pourtant une source d'économies importantes.